

LA VOIX DES Parents

Numéro 442
Mars 2023

DOSSIER

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

SE FORMER AUX MÉTIERS DU « VIVANT »



FAMILLE
NUMÉRIQUE

ParENTs
connectés



Partez en séjour
linguistique ou sportif,
en France ou à l'étranger !

GO
& LIVE
Group

Le groupe Go&Live propose **un large choix de séjours et activités** pour vos enfants. Anticipez et réservez vos **vacances printemps, été et toussaint 2023** dès maintenant !

-10%
DE RÉDUCTION
SUR VOTRE SÉJOUR*
AVEC LE CODE PARTENAIRE
PEEP

* Offre du Groupe Go&Live valable sur tous les séjours des catalogues des marques American Village, Nacel et Sports Elite Jeunes. Réduction plafonnée à 200€ par séjour, transport inclus, sans frais de dossier. Chèques Vacances et Bons CAF acceptés. Possibilité de payer en plusieurs fois sans frais.

INFORMATION ET RÉSERVATION :
05 65 76 55 25 ou 01 43 20 45 45



nacel•





Olivier Toutain
Président fédéral

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

Alimentation, environnement, territoires, développement durable, climat, énergie... Ces préoccupations d'aujourd'hui et de demain sont au cœur des formations proposées par l'enseignement agricole. Encore trop méconnus, les parcours de formation de cet enseignement, par la voie scolaire ou par l'apprentissage, sont riches et variés. L'enseignement agricole dispense en effet des formations générales, technologiques et professionnelles dans de nombreux domaines touchant au « vivant » et offre des débouchés dans une large palette de métiers, avec d'excellents taux d'insertion professionnelle.

L'enseignement agricole, que l'on appelle également aujourd'hui « l'enseignement et la formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires », possède de nombreux atouts et, surtout, permet aux jeunes de suivre une scolarité avec un encadrement pédagogique personnalisé, dans des établissements à taille humaine, où sont développées la citoyenneté et la solidarité.

À la PEEP, depuis de très nombreuses années, nous nous attachons à promouvoir un enseignement agricole public de qualité, adapté aux besoins des élèves, répondant aux attentes et aux préoccupations des familles. Aujourd'hui plus que jamais, parce qu'elles répondent aux enjeux de demain, les formations de l'enseignement agricole doivent être valorisées !

Olivier Toutain, président fédéral

SOMMAIRE

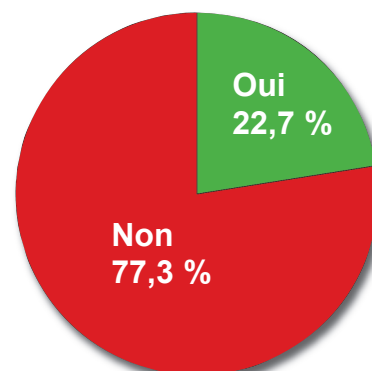
- **Actu – Carte scolaire, mode d'emploi**
- **SNU, service national universel** p.4
- **Famille numérique – ParENTs connectés** p.5
- **Dossier – Enseignement agricole : se former aux métiers du « vivant »** p.7
- **Du côté de la Peep – Les ouvrages sélectionnés pour la 39e édition du GPJL** p.11

La voix des parents - 92, avenue d'Ivry, 75013 Paris. Tél : 01 44 15 18 18.
N° 442 - Mars 2023. Directeur de la publication: Olivier Toutain.
Publicité : Erika Choleau. Tél : 01 44 15 18 06. Conception et réalisation :
Oligopresse. Commission paritaire : n°0122 G 79300. ISSN 2779-1300

SONDAGE

Résultat du sondage du numéro 441 (février 2023)

Etes-vous convaincu par les annonces ministérielles pour les élèves de 6^e (soutien, « devoirs faits »...) pour la prochaine rentrée ?



Carte scolaire, mode d'emploi

Si la règle de base de la sectorisation, appelée carte scolaire, apparaît simple : les élèves sont scolarisés dans l'école, collège ou lycée, correspondant à leur lieu de résidence, celle-ci peut être modulée – notamment au lycée pour renforcer la mixité sociale – et faire aussi l'objet d'une demande de dérogation de la part des parents.



En moyenne (les chiffres varient d'un département à l'autre), les demandes de dérogation à la carte scolaire représentent environ 10 % du nombre total d'élèves à affecter chaque année dans le second degré.

De l'école maternelle jusqu'au lycée, le principe de la carte scolaire garantit aux familles que chaque enfant pourra être inscrit dans un établissement de proximité. Telle est la règle... mais des exceptions sont possibles.

Demande de dérogation

Dans le secondaire, pour les collèges et les lycées, les parents qui souhaitent demander une dérogation doivent remplir un dossier (« Formulaire d'assouplissement à la carte scolaire ») auprès du directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN). Pour le primaire

(écoles maternelles et élémentaires), il faut retirer un formulaire auprès des services scolaires de la municipalité.

Critères

Les dérogations sont attribuées selon les priorités suivantes (motifs), par ordre :

- élève souffrant d'un handicap ;
- élève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé ;
- élève boursier au mérite ;
- élève boursier sur critères sociaux ;
- élève dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé(e) dans l'établissement demandé ;

- élève dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité ;
- élève devant suivre un parcours scolaire particulier.

Si, après affectation des élèves du secteur, les capacités d'accueil de l'établissement désiré le permettent, les demandes sont satisfaites – la réponse est généralement donnée avant la fin du mois de juin.

Notez bien : le calendrier des procédures de dérogation est propre à chaque département – elles ont lieu en règle générale d'avril à fin mai. N'hésitez pas à solliciter les représentants de votre APE qui sauront vous informer et vous accompagner dans votre démarche.

A l'agenda : le SNU, service national universel

Le Service national universel (SNU) s'adresse à tous les jeunes âgés de 15 à 17 ans, de nationalité française, quelle que soit leur situation (scolarisé, en apprentissage, en formation, en établissement médico-social...).

Pourquoi s'engager ?

Gratuit, compatible avec la scolarité et non obligatoire, il offre la possibilité à votre enfant de participer à une expérience de vie collective, de se rendre utile aux autres, de créer des liens forts et de développer sa culture de l'engagement. Cette expérience pourra être valorisée sur « Parcoursup » ainsi que sur le CV de votre enfant.

Le SNU, comment ça marche ?

Il se déroule en plusieurs étapes :

- un séjour de cohésion d'une durée de deux semaines, orga-

nisé en dehors de votre département de résidence. Tous les frais d'hébergement, de restauration et d'activités sont pris en charge par l'État.

- Une mission d'intérêt général de 12 jours ou 84 heures à réaliser l'année suivant le séjour de cohésion.
- Une période d'engagement optionnelle de 3 mois à un an qui valorise l'ensemble des formes d'engagement proposées aux jeunes.

Quand ont lieu les prochains séjours de cohésion ?

Pour l'année 2023, il est encore possible d'inscrire votre enfant à l'un des deux séjours suivants :

- Un séjour du 11 au 23 juin 2023 (inscriptions jusqu'au 16 avril)
 - Un séjour du 4 au 16 juillet 2023 (inscriptions jusqu'au 8 mai)
- Votre enfant est intéressé pour vivre cette expérience citoyenne ? Rendez-vous [ICI](#) !

ParENTs connectés

L'acronyme ENT signifie Environnement Numérique de Travail. Il s'agit d'une plateforme informatique qui regroupe différents outils numériques afin de faciliter la scolarité et le travail collaboratif. Les ENT sont utilisés principalement dans les établissements scolaires (écoles, collèges, lycées) mais aussi dans les universités et les entreprises.

Cette rubrique est
la vôtre !

Une idée ou une
question pour un
prochain thème ? :

lvdp@open-asso.org !

Les fonctionnalités proposées par un ENT peuvent varier d'une plateforme à l'autre. Elles peuvent inclure des outils de communication (messagerie, forum), des espaces de stockage et de partage de fichiers, des outils de gestion de projet, des outils pédagogiques pour l'apprentissage en ligne, des services d'agenda et de planification, des outils d'évaluation et de suivi, etc.

L'objectif d'un ENT est de faciliter la collaboration, la communication et l'organisation entre les différents acteurs d'une communauté éducative, tout en simplifiant l'accès aux ressources numériques et en améliorant l'efficacité du travail.

Rendez-nous les carnets de correspondance !

Cependant, lorsqu'on discute avec des parents, ces outils sont loin de faire l'unanimité. En premier lieu, ils posent la question de l'équipement informatique et des compétences pour les utiliser. N'oublions pas que quelque 13 millions de français sont éloignés du numérique !

Ensuite, comme tout nouvel outil technologique, ils soulèvent des résistances à l'utilisation. Difficile de faire la part des choses parce que ces outils sont peu évalués. Ce-



CONSEILS D'USAGE :

- Prenez le temps de vous familiariser avec l'ENT et ses fonctionnalités
- Soyez conscient des risques de sécurité et assurez-vous de ne pas partager des informations avec des personnes non autorisées.
- Si vous avez des questions ou des préoccupations, n'hésitez pas à contacter les enseignants.

pendant des utilisateurs relatent certains mésusages comme des devoirs qui s'ajoutent pendant les vacances ; d'autres se plaignent de notifications intempestives ou du besoin de vérifier sans cesse la présence de nouvelles informations ; d'autres trouvent ces outils intrusifs et considèrent qu'ils n'ont pas à être avertis au moindre écart de conduite de leur enfant ; d'autres trouvent qu'ils sèment la zizanie dans les

familles, notamment en cas de garde alternée ; d'autres encore se plaignent que ce sont toujours les mamans que l'on contacte en premier.

En plus de ces questions d'expérience utilisateur, les mêmes que celles posées par les réseaux sociaux, les ENT placent les parents dans une position paradoxale, celle de devoir acquérir du matériel dont par ailleurs on recommande de limiter l'utilisation.

L'OPEN, en quelques mots

L'Observatoire de la Parentalité et de l'Éducation Numérique (www.open-asso.org) est la première association 100 % mobilisée autour de l'accompagnement des parents et des professionnels sur les sujets de parentalité et d'éducation numérique... Pour vous réconcilier avec les écrans !

L'OPEN propose notamment des interventions et formations dédiées aux parents et professionnels partout en France pour vous aider à décrypter les pratiques des jeunes dans les espaces numériques. Alors n'hésitez plus et venez échanger avec nos experts : <https://www.open-asso.org/prevention-formation/>



Mon enfant protégé
à tout moment et où qu'il soit



Assurance scolaire et extra-scolaire

15€

Par enfant et par an*

Votre enfant est couvert en **France et à l'étranger**, qu'il soit à l'origine d'un accident (Responsabilité Civile), ou **qu'il se blesse seul** (Garantie Corporelle).

Nous prenons en charge en cas d'accident :

- Les frais médicaux** et d'hospitalisation
- Les frais de remise à niveau scolaire à domicile
- Les frais de transport pour se rendre à l'école
- Le remboursement des lunettes cassées, orthodontie, prothèse **jusqu'à 500€** par appareil



ATTESTATION DISPONIBLE
IMMÉDIATEMENT

*Le contrat Assurance scolaire Carrefour est souscrit auprès de CARMA, sous réserve d'acceptation de vos garanties, entreprise régie par le Code des assurances, SA au capital de 23 270 000 €, RCS Evry 330 598 616, sié 6 rue du Marquis de Raies 91008 Evry Cedex.

**En complément de la Sécurité Sociale et de la mutuelle le cas échéant.

RENSEIGNEZ-VOUS

 assurance.carrefour.fr



02 43 61 75 92

Prix d'un appel local

Carrefour 
assurance



Se former aux métiers du « vivant »

De la fin du collège à l'enseignement supérieur, l'enseignement agricole propose des parcours de formation très variés, dans des domaines qui le sont tout autant : agriculture, transformation alimentaire, environnement, forêt, aménagement paysager, services à la personne et aux territoires...

Avec des stages pour toutes les formations, des établissements à taille humaine et un suivi individualisé des élèves, l'enseignement agricole, de par ses spécificités, possède de nombreux atouts !

Avec ses filières générale, technologique et professionnelle, ses formations par voie scolaire ou par apprentissage, l'enseignement agricole, qui participe grandement aux transformations de notre société avec tous les enjeux environnementaux actuels, offre des débouchés riches et variés, avec des métiers « passion », qui sauront répondre aux aspirations de nombreux jeunes, soucieux de la nature et du vivant, avec un réel sentiment d'utilité, engagés pour un avenir durable.

« J'ai toujours été attiré par la nature !, s'enthousiasme Nathan, 16 ans. J'ai grandi en ville, en région parisienne, mais depuis mon enfance, je passe de nombreuses vacances chez mes grands-parents paternels, qui possèdent une ferme maraîchère en Mayenne. Et c'est là que j'ai pris goût à tout ce qui touche à la nature, au travail de la terre, à être au grand air... Et c'est ce que je fais aujourd'hui dans mon lycée : des études d'horticulture. »

Comme Nathan, ils sont nombreux à vouloir faire d'une passion un métier, un des slogans de l'enseignement agricole, qui, depuis plusieurs années, s'attache à rénover son image. Non, l'enseignement agricole ne se résume pas à l'agriculture proprement dite, loin de là !

Des secteurs très variés

L'enseignement agricole prépare ainsi à une très grande diversité de métiers : les métiers des filières agricoles et agroali-

mentaires, les métiers de la filière forêt-bois, les métiers liés à la préservation et la mise en valeur des milieux naturels, l'entretien et la création d'aménagements paysagers, mais aussi les services aux

personnes âgées ou à la petite enfance en milieu rural, ainsi que les services dans les territoires (tourisme, animation, communication, commerce et vente)... Les possibilités sont multiples, tout comme les



Chiffres-clés de l'enseignement agricole

- A la rentrée 2022, on dénombrait quelque 156 000 élèves et étudiants scolarisés dans l'enseignement agricole, de la 4^e au BTSA, Brevet de technicien supérieur agricole, répartis dans plus de 800 établissements, dont 217 publics. On comptait également pas moins de 57 000 apprentis, du niveau CAP au niveau master.
- Les filles représentent 44% des effectifs au total.
- Taux de réussite aux examens en 2022 : CAP agricole : 96 %, bac techno : 97 %, bac général : 97 %, bac pro : 86 %, BTSA : 78 %.

Une organisation et un environnement spécifiques

Parce qu'ils sont souvent situés loin des centres urbains, la quasi-totalité des lycées agricoles proposent un internat et des structures adaptées aux besoins des élèves. Outil d'équité sociale et de réussite scolaire, l'internat offre de multiples avantages. Il propose aux jeunes un cadre structurant et mobilisateur, tout en permettant de développer leur autonomie et de les rendre plus solidaires.

UN ENCADREMENT PLUS PERSONNALISÉ

Au sein du lycée agricole, les équipes éducatives apportent des aides diverses, collectives ou personnalisées durant les périodes d'internat après les cours. Ainsi, le soir, avant ou après le dîner, des temps sont réservés aux devoirs et aux révisions.

Autre spécificité notable des lycées agricoles, les initiatives et la citoyenneté y ont une place de choix, tout comme l'offre en matière d'activités sportives et culturelles, en lien direct avec les territoires où ils sont implantés.





Leïla, 17 ans, en classe de première Bac Pro « Conduite et Gestion de l'Entreprise Hippique »

« Je suis dans mon élément ! »

« Depuis mes 10 ans, où j'ai monté pour la première fois pendant les vacances, j'ai toujours été passionnée par le cheval. Et c'était pour moi une évidence de suivre des études dans ce domaine. C'est pourquoi après ma 3^e, je me suis dirigée vers un bac « Conduite et Gestion de l'Entreprise Hippique ».

Au début c'était un peu compliqué car j'ai dû partir en internat, il n'y avait pas de lycée agricole à proximité. Mais l'adaptation s'est faite très vite, on est vraiment bien encadrés et puis, ce qui nous rassemble, c'est que nous avons la même passion, l'amour du cheval, et ça nous soude. Il y a vraiment une super ambiance entre nous, je suis dans mon élément, et avec les enseignants, surtout lors des

cours pratiques, on a des relations très enrichissantes, ils sont à notre écoute et nous font vraiment confiance ! »



formations ! Les établissements de l'enseignement agricole, autrement appelé « enseignement et formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires », proposent des formations de la 4^e au doctorat, accessibles par la voie scolaire et/ou l'apprentissage.

Plusieurs voies de formation

Après la 3^e, les élèves désirant suivre une formation de l'enseignement agricole ont deux grands choix, soit suivre un CAPA (certificat d'aptitude professionnelle agricole), soit entrer en seconde dans un lycée agricole pour préparer un baccalauréat, qu'il soit professionnel (voir encadré ci-contre), technologique (bac STAV, « sciences et technologies de l'agronomie et du vivant ») ou général (avec l'enseignement de spécialité « biologie-écologie »).

Un CAP agricole

Il existe 9 spécialités de CAPA. En deux ans, il mène à des postes d'ouvrier qualifié dans la production agricole, l'aménagement et la transformation paysagères, les services, le secteur hippique... Mais de nombreux diplômés d'un CAPA enrichissent leur cursus en préparant ensuite un bac pro dans la spécialité de leur CAPA.

Un bac techno ou général

Les établissements de l'enseignement

16 baccalauréats professionnels

Les collégiens qui souhaitent obtenir un bac pro agricole passent d'abord par une seconde professionnelle – en 2022, 45 % des élèves de l'enseignement agricole sont en bac professionnel. L'enseignement agricole propose 6 classes de seconde, rattachées à des secteurs bien déterminés, à l'issue desquelles l'élève poursuit la spécialité de son bac pro en première puis en terminale : « Alimentation bio-industries et laboratoire », « Conseil-vente », « Nature-jardin-paysage-forêt », « Productions », « Services aux personnes et aux territoires », « Technicien en expérimentation animale ».

Par exemple, la 2nde professionnelle « productions » regroupe des compétences professionnelles communes aux 7 secteurs professionnels suivants : conduite d'élevages et de cultures ; élevage canin et félin ; aquaculture ; horticulture ; vigne et vin ; agroéquipement ; activités hippiques.

Voici la liste des 16 spécialités de bacs pros agricoles en 2023 :

- | | |
|--|--|
| • Agroéquipement | • Gestion des milieux naturels et de la faune |
| • Aménagements paysagers | • Laboratoire Contrôle Qualité |
| • Conduite et gestion de l'entreprise agricole | • Service aux personnes et animation dans les territoires |
| • Conduite et gestion d'une entreprise du secteur canin et félin | • Technicien conseil vente en alimentation (produits alimentaires et boissons) |
| • Conduite et gestion de l'entreprise hippique | • Technicien conseil vente en animalerie |
| • Conduite et gestion de l'entreprise vitivinicole | • Technicien conseil vente univers jardinerie |
| • Conduite de productions aquacoles | • Technicien en expérimentation animale. |
| • Conduite de productions horticoles | |
| • Forêt | |

agricole proposent un baccalauréat général et un baccalauréat technologique rénovés dans le cadre de la réforme du baccalauréat ; ces deux formations sont

accessibles aux élèves ayant suivi une seconde générale ou technologique. Le baccalauréat technologique série « sciences et technologies de l'agronomie

et du vivant » (STAV) comprend des enseignements du tronc commun (français, histoire, langues vivantes...), et comporte 4 modules d'enseignements de spécialité concernant la gestion des ressources et de l'alimentation, les territoires et la technologie. La formation est complétée par 8 semaines de stages dont 6 sont prises sur la scolarité.

Quant au bac général, les lycées agricoles proposent les 3 enseignements de spécialité suivants en classe de 1^{re} : Biologie-écologie, Mathématiques et Physique-chimie. L'enseignement de spécialité « Biologie-Écologie » propose des apprentissages liés à « la lutte contre le changement climatique, le maintien de la biodiversité ou la préservation des ressources naturelles ».

Poursuite d'études

Qu'il soit professionnel, général ou technologique, le bac en poche, les élèves ont toute possibilité de poursuivre leurs études dans le supérieur. Que ce soit en BTSA, brevet de technicien supérieur agricole, ou vers des formations plus longues : ingénieur, paysagiste, vétérinaire... (Il existe 17 écoles d'enseignement supérieur agricole). Pour les jeunes, les possibilités sont multiples de se construire un avenir « grandeur nature » !



Cours théoriques et pratiques professionnelles

Que ce soit en CAP ou en bac pro, les élèves suivent à la fois des enseignements théoriques, avec des matières générales (français, sciences, langues...) et professionnelles, des enseignements pratiques dans le domaine professionnel auquel ils se destinent, et effectuent également des stages en entreprise. Ces périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) permettent à l'élève de participer aux activités de l'entreprise, en cohérence avec les capacités attestées par le diplôme. Elles facilitent la liaison entre les savoirs et les savoir-faire. Ces périodes font partie intégrante de la formation pour l'obtention du diplôme (bac pro et CAP). En bac pro, cette formation en milieu professionnel comprend entre 16 et 22 semaines de stage réparties sur les 3 années du cursus.

Pour en savoir plus sur les formations et les métiers

Outre les sources classiques d'information sur les formations et les métiers, notamment celles apportées par l'Onisep (Onisep.fr) et par les spécialistes de l'orientation que sont les Psy-EN, qui officient au sein des établissements scolaires et des CIO (centres d'information et d'orientation – annuaire complet [ICI](#)), il existe des sites internet qui permettent d'avoir une approche à la fois large et pour se renseigner utilement sur les formations et les métiers « de la nature et du vivant ». A commencer par plusieurs sources « institutionnelles » :

- agriculture.gouv.fr. Le site ministériel propose des informations complètes sur les filières.
- chlorofil.fr. Informations officielles sur les diplômes, et notamment le CAP agricole.
- educagri.fr : le site d'information et de promotion des établissements publics d'enseignement agricole. Le site pro-

pose un annuaire des formations et des établissements agricoles publics.

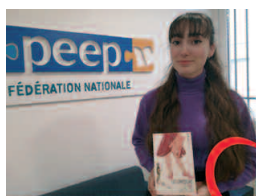
« L'AVENTURE DU VIVANT »

Autre source d'information à privilégier : les JPO ! Le plus souvent au printemps, les établissements organisent des journées portes ouvertes (JPO) pour présenter les formations qu'ils proposent et les lieux d'enseignement – et de vie ! – dans lesquels sont reçus les élèves.

Enfin, l'enseignement agricole mène chaque année des campagnes de communication avec le dispositif « [L'aventure du vivant](#) ». Une campagne qui se déroule à la fois sur les réseaux sociaux et sur le terrain, en partenariat avec les associations et organisations professionnelles des différents secteurs concernés, pour informer et valoriser les formations de l'enseignement agricole et leurs débouchés.

Les ouvrages sélectionnés pour la 39^e édition du GPJL

Organisé par la Peep depuis 1985, le Grand Prix des Jeunes Lecteurs (GPJL) a pour objectif de promouvoir le goût de la lecture chez les enfants et les adolescents. Le comité de lecture de la Peep vient de dévoiler sa sélection d'ouvrages pour la nouvelle édition du Grand Prix des Jeunes Lecteurs. Ces ouvrages seront proposés aux jurys nationaux composés d'élèves pour désigner les livres lauréats.



« Les longueurs », livre coup de cœur de Coline (hors catégorie)

Coline, pourquoi le livre « Les longueurs », de Claire Castillon, est-il un véritable coup de cœur pour toi ?



Coline : « C'est un livre qui traite d'un sujet percutant... L'histoire est difficile à supporter et la lecture s'avère parfois difficile, mais ce livre raconte terriblement bien et avec justesse les souffrances vécues par une petite fille victime de pédophilie au cours de son enfance et son adolescence. C'est une histoire recommandée par des psychiatres, qui a déjà remporté un prix national sur un sujet malheureusement encore trop tabou et qui fait pourtant plus de victimes que ce que l'on croit »